



Perspectives d'activité 2021



**arkeo
nautes**
Explorer, comprendre et s'amuser !

ATTENTION

Ce document a été rédigé au début de l'année 2021.

Les activités culturelles et sociales ayant toujours peu de visibilité, les objectifs fixés dans ce document restent des horizons à atteindre mais la situation exceptionnelle pourrait remettre en cause certains d'entre-deux.

I. Vie interne association

1.1. Professionnalisation de l'association :

a. Adoption du dispositif "Chèque Emploi Associatif"

L'association Arkéonautes a développé de multiples activités d'animation et de médiation envers les publics. Ces perspectives positives de montée en puissance nécessitent de se pencher sur les ressources humaines à disposition de l'association. Notre association a besoin de professionnel.les qualifié.es et compétent.es pour assurer l'ensemble des événements et ateliers qui sont demandés.

Il faut rappeler que les procédures de contractualisation et de respect de la législation concernant l'emploi de salarié.es représentent un effort de gestion administrative et financière important.

En attendant d'avoir les capacités humaines et financières de lancer des recrutements classiques, notre association se dirige d'abord vers un dispositif facilitant l'emploi de vacataires en animation et médiation pour les associations : le Chèque Emploi Associatif.

Ce dispositif, piloté par le réseau URSSAF, nécessite une adhésion de l'association au Centre National du Chèque Emploi Associatif. Les démarches se révèlent être relativement simples. Ce dispositif permet notamment de faire appel à des professionnel.les qualifié.es, en prenant en compte d'éventuelles missions ponctuelles et fluctuantes dans le temps, tout en épargnant la réédition de procédures lourdes à chaque besoin.

Le Chèque Emploi Associatif, offre donc une flexibilité bienvenue dans le cadre du développement des activités de l'association. En outre, l'adhésion à ce dispositif n'empêchera pas les Arkéonautes de poursuivre un horizon plus ambitieux avec l'emploi durable et stable de salarié.es qualifié.es et compétent.es.

Le dispositif simplifie la gestion quotidienne de l'association, permet aux professionnel.les de percevoir une rémunération en fonction des missions qui leur sont attribuées et permet à l'association de se développer dans le respect du droit du travail.

b. Rédaction et adoption d'une charte du bénévolat de l'association

Pour encadrer l'activité des bénévoles et pour sécuriser leur engagement au sein de l'association, le Conseil d'administration préconise d'établir et d'adopter une charte du bénévolat.

Cette charte devra comprendre les droits et obligations dans le cadre des relations entre l'association et le bénévole.

La charte du bénévolat est destinée à être adoptée par tout adhérent·e de l'association ou non-adhérent·e potentiellement mobilisé·e sur des activités de l'association de toute nature.

Elle est adoptée par l'Assemblée Générale et peut faire l'objet de modifications sur proposition du Conseil d'Administration.

c. Rédaction et adoption d'un règlement intérieur de l'association

Puisque notre association se dirige vers une activité plus soutenue et qu'elle aura besoin de faire appel régulièrement à des salarié.es, il devient nécessaire de définir un cadre de fonctionnement clair et transparent.

En 2021, les Arkéonautes devront donc rédiger et adopter un règlement intérieur qui viendra encadrer les activités de l'association et le travail des professionnel.les.

Entre autres, ce règlement intérieur aura pour but de définir les obligations et les droits des membres de l'association, de poser un cadre clair pour le déroulement des activités, du respect du matériel et des personnes.

Ce document deviendra donc à termes l'un des documents les plus importants de l'association, en relation avec les statuts déposés en préfecture.

Chaque salarié.e devra par sa contractualisation respecter l'ensemble du règlement intérieur en toute circonstance.

Le règlement intérieur n'est pas une nécessité légale pour une association, mais il participe grandement à la transparence de la méthode de fonctionnement et d'organisation de la structure (en dehors du cadre des statuts). Il présente l'avantage d'être modifiable plus facilement que les statuts, sans dépôt en préfecture. Le règlement intérieur devra être adopté par l'Assemblée Générale de l'association.

d. Procédure comptable

Le Conseil d'administration propose la mise en place d'un cadre de remboursement des frais engagés dans le cadre des activités de l'association.

1.2. Vie bénévole et convivialité

a. Journées de découverte associative

Être bénévole de l'association Arkéonautes, c'est aussi pouvoir accéder aux savoirs des professionnel.les de l'archéologie.

Notre association s'engage à développer des journées de découverte de l'archéologie en direction de ses bénévoles. Ces moments se voudront conviviaux pour que les bénévoles se rencontrent et échangent avec l'équipe de médiation et d'animation.

Il s'agit également de présenter aux adhérent.e.s une partie des ateliers, du matériel et des animations proposées aux publics extérieurs. C'est donc l'occasion de se retrouver ensemble pour découvrir l'archéologie et ses métiers, dans la bonne humeur et le partage.

b. Événements conviviaux

D'autres événements conviviaux seront organisés tout au long de l'année. Notre association en a fait l'expérience en 2020, malgré la crise sanitaire, autour de visites virtuelles et temps de préparation du matériel.

Ces événements conviviaux sont amenés à se multiplier sous diverses formes.

L'objectif étant que chaque adhérent.e se sentent correctement accueilli au sein de l'association et puisse nouer des liens avec les autres membres et les équipes de l'association.

L'association devra également réfléchir à la possibilité pour les adhérent.es de proposer par eux-mêmes des activités conviviales tout au long de l'année.

II. Relations publiques et partenaires

Avec désormais plus d'un an d'activité, on peut constater que l'association a su développer et pérenniser des partenariats qualitatifs avec certains acteurs locaux bisontins. Toutefois, le Conseil d'Administration faisait déjà le constat de la nécessité de développer des partenariats complémentaires avec :

- Des acteurs institutionnels en lien avec le monde de l'archéologie tels que l'INRAP, les équipes de recherches et les étudiants en archéologie de l'Université de Bourgogne Franche-Comté, le Musée des Beaux-Arts et d'archéologie (MBAA) de Besançon (liste non exhaustive). L'objectif est multiple. Il s'agit autant de travailler sur la reconnaissance de notre structure, assurer l'adéquation entre le monde de la recherche, l'actualité archéologique et les contenus scientifiques de notre association ; mais aussi fédérer des partenariats scientifiques autour de l'association.
- Des partenaires institutionnels pour développer nos activités comme la ville de Besançon et ses différents services ; les Francas ; les centres de loisirs ; les écoles primaires du Grand Besançon et celles à proximité géographique (une distance peut être déterminée de manière collective), etc.
- Des partenariats de mécénat : outre le besoin de déployer sur le terrain les activités que l'association peut proposer, il est nécessaire de trouver d'autres sources de financement, notamment ponctuelles, de manière à assurer nos investissements en matériel (cf. Liste des ateliers pour appréhender les besoins financiers). Et pour des projets d'envergure, il faudra envisager des formes de financements participatifs en complément.

Compte-tenu de l'offre culturelle déjà présente sur le territoire, il apparaît aussi que l'association pourrait développer des partenariats plus ciblés avec l'association Juste ici (Festival Bien Urbain) et la bibliothèque de conservation dans le but de proposer son propre parcours culturel.

Mais également avec le Musée des Maisons Comtoises qui possède l'espace nécessaire pour que nous puissions proposer des activités de plein air.

Enfin, si nous souhaitons développer nos activités à destination des écoles (voir ci-dessous), il faudrait prendre contact avec le Rectorat afin de se présenter et d'obtenir leur soutien dans notre démarche.

A noter toutefois que pour l'année 2021, nous avons été sollicités par deux structures, la ville de Luxeuil-les-Bains et le musée de Pontarlier pour mettre en place des animations. Des prises de contact avaient été effectuées avec eux en 2020. Il faut parfois du temps entre la présentation de notre structure et la concrétisation d'un projet de partenariat.

III. Activités sur le terrain

Pour rappel, jusqu'à présent l'association s'est développée autour de 4 champs d'activités :

- Les ateliers découverte
- Les événements sur mesure
- Les visites guidées
- Les anniversaires

À la suite de l'intégration de nouvelles compétences professionnelles au sein de l'association, le Conseil d'Administration propose de structurer et organiser les activités de l'association en trois pôles principaux :

- Pôle "scolaire"

Développement des ateliers dans le milieu scolaire : nous pouvons réfléchir à proposer une offre, un catalogue et des supports de communication élaborés à l'attention des enseignant.e.s pour le temps scolaire. Cette offre pourra mettre en avant l'adéquation entre le programme scolaire, les projets pédagogiques et les ateliers que l'association propose.

- Pôle péri/extra-scolaire

L'activité de l'association, en cours depuis sa création, avec les structures et associations pour la jeunesse, pourra s'harmoniser autour d'un pôle dédié au travail mené hors temps scolaire. Nous maintiendrons nos relations avec nos partenaires existants, et étendrons nos activités, notamment, auprès des FRANCAS, centre de loisirs, maison de quartier...pour le Jeune Public et adolescents.

- Pôle "loisirs et événementiel"

Les structures professionnelles et les particuliers pourront contacter les Arkéonautes pour élaborer des événements sur mesure à destination d'un cadre privé ou public. Nous souhaitons développer les offres anniversaire, journée en famille, visites guidées, team building, stage de découverte de l'archéologie ... et l'événementiel : JEA, JEP, portes ouvertes, fête de la science, ...

En ce qui concerne les ateliers plus spécifiquement, nos pistes de développement pour l'année 2021 sont les suivantes :

- Nouveaux ateliers sur la préhistoire : avec l'intégration de compétences sur cette période, nous allons pouvoir étoffer cette offre.
- Frappe de monnaie : activité déjà envisagée en 2020, il s'agit de concrétiser cette ambition.
- Modules de fouilles (gallo-R et méro) : idée de développer des bacs de fouilles autour du funéraire, nous permettant d'aborder plusieurs périodes comme le gallo-romain et le mérovingien. Cela pourrait intéresser en plus, des structures avec qui nous sommes déjà en contact.
- Offre anniversaire : activité déjà envisagée en 2020, il s'agit une nouvelle fois de concrétiser cette ambition.
- Ateliers proposés à un public adulte

PERSPECTIVES ADOPTEES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 05/06/2021